

nécessité l'étude approfondie que nous avons faite de ce bill depuis novembre dernier, et sur quoi nous sommes-nous entendus?

D'abord, nous avons reconnu d'emblée et, je crois, unanimement la nécessité d'une mesure générale sur les ressources en eau et d'une lutte vigoureuse contre la pollution de l'eau. De l'aveu général, également, il nous fallait reconnaître le rôle et la responsabilité des gouvernements provinciaux et partager avec eux nos initiatives. On a reconnu largement les avantages d'une formule de gestion et l'importance d'une participation du public à la planification. Nous avons convenu de la nécessité de préciser davantage le processus d'une action concertée avec les provinces et plusieurs amendements ont été présentés au comité à cette fin particulière. Nous avons en outre convenu que les organismes provinciaux existants devraient être utilisés dans toutes les circonstances appropriées. Nous avons clairement signifié notre intention d'appliquer aux organismes gouvernementaux comme au secteur privé les mesures antipollution et, tout en approuvant le concept que le pollueur doit payer, nous nous sommes aussi assurés par une série d'amendements de pouvoir consentir des prêts aux usines de traitement des déchets. Et enfin, nous avons reconnu le besoin d'exercer un contrôle rigoureux sur les substances nutritives dans les agents de nettoyage qui pénètrent dans nos eaux, surtout les détergents et les conditionneurs d'eau.

Ces amendements et d'autres de moindre importance constituent, somme toute, un progrès encourageant. Ils témoignent de votre analyse minutieuse de la nécessité d'une telle mesure législative, de son processus administratif, des politiques qu'elle représente et des programmes qui s'ensuivront.

Même si nous avons fait un grand pas en approuvant ces mesures, j'induirais la Chambre et le public en erreur si je passais sous silence les points de désaccord. Nous avons dit, de ce côté-ci de la Chambre qu'une bonne gestion doit viser essentiellement les bassins hydrographiques, et vous n'étiez pas tous d'accord. Nous pensons que cette façon de faire est justifiée par l'expérience des Britanniques avec la Tamise, des Allemands avec la Ruhr, et des Français avec la Seine. De plus, l'expérience des Australiens avec la rivière Murray et le succès qui a couronné les efforts des Américains pour les fleuves Tennessee, Delaware, et Ohio sont pour nous un témoignage probant que le bassin fluvial constitue l'unité idéale pour la planification et le développement.

Je dois avouer qu'il m'est difficile de comprendre la résistance à cette façon de procéder, même si elle n'est pas très vive, parce qu'elle rencontre l'approbation enthousiaste

de tous les experts dans ce domaine y compris ceux des 18 pays représentés dans le groupe de recherche sur la gestion des eaux de l'OCDE.

Nous avons reconnu que cette approche constituait une saine doctrine de gestion des eaux, nous avons dit en outre dans ce bill qu'il nous faudrait un aménagement complet pour chaque bassin de fleuve parce que l'ensemble de ces aménagements bien compris nous permettra de tirer le maximum de bénéfices de nos ressources en eau. Il s'ensuit de cette façon de procéder que nous devons établir des normes de qualité optimales pour chaque bassin fluvial.

On a beaucoup débattu ce point important. D'abord, nous avions compris que certains demandaient des normes nationales uniformes, ce qui était nettement inapproprié; mais, lors des récentes motions présentées par l'opposition, on a demandé des normes uniformes pour chaque catégorie d'eau. Même si nous ne sommes pas encore entièrement d'accord sur ce point, nous ne sommes plus certes diamétralement opposés. Je répète notre position: nous croyons fermement que le niveau optimal de la qualité de l'eau fondé sur les utilisations multiples et la nature physique de chaque cours d'eau est, par définition, le niveau de qualité qui fournirait le meilleur rendement net. A nos yeux, les niveaux optimaux de la qualité de l'eau et les rendements nets maximums d'un réseau hydrographique sont comme les deux côtés d'une même pièce de monnaie. Nous proposons donc, de fournir un ensemble de principes directeurs dans les règlements dont on doit se servir dans tous les bassins importants lorsqu'il s'agira de déterminer les normes optimales de ce genre. Nous nous attendrions que les cours d'eau identiques servant aux mêmes usages multiples aient des normes égales. Si certains veulent interpréter cela pour signifier des normes égales pour des catégories égales, alors notre désaccord est peut-être plus une question de forme que de fond.

Nous avons dit que le bill s'appliquait aux ressources en eau et non à l'environnement entier et nous nous sommes opposés à ce que sa portée soit élargie. Mais nous ne voulons en aucune façon donner l'impression que la protection de l'environnement n'est ni cruciale ni critique pour nous tous. Nous sommes au contraire très conscients de nos responsabilités en tant qu'administrateurs de cet environnement. Ce que nous voulons dire, c'est que la juridiction fédérale sur l'eau n'est pas la même que pour l'air et le sol. On ne peut épiloguer indéfiniment sur les réalités de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et élargir tout simplement les chapitres de la constitution se rapportant à l'eau pour y faire rentrer les autres éléments du milieu. Après